

2008/8719 - MISE AUX NORMES DU RESTAURANT SCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE EDOUARD HERRIOT – 157, RUE BATAILLE - 69008 LYON – OPERATION N° 08 005 002 – MONTANT DE L'OPERATION : 597 000 € TTC - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DES LOTS 6, 8 ET 9 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibérations n° 2006/7033 du 16 octobre 2006 et n° 2007/7750 du 14 mai 2007, vous avez approuvé le projet cité en objet et fixé le montant de l'opération à 597 000 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres a statué ainsi :

Opération : Mise aux normes du restaurant scolaire du groupe scolaire Edouard Herriot
Marchés de travaux

Lot n° 6	:	Plomberie sanitaires
A été attribué à	:	RABY SAS
Pour un montant de :		20 654,61 € H.T.

Lot n° 8	:	Chauffage ventilation
A été attribué à	:	RABY SAS
Pour un montant de :		60 542,93 € H.T.

Lot n° 9	:	Equipement de cuisine
A été attribué à	:	CUNY PROFESSIONNEL
Pour un montant de :		43 760,00 € H.T.

Vu les délibérations n° 2006/7033 du 16 octobre 2006 et n° 2007/7750 du 14 mai 2007 ;

Vu la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 décembre 2007 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

M. le Maire est autorisé à signer :

- les marchés de travaux relatifs à la mise aux normes du restaurant scolaire du groupe scolaire Edouard Herriot

Lot n° 6 :	Plomberie sanitaires
Attribué à :	RABY SAS
Pour un montant de :	20 654,61 € H.T.

Lot n° 8 :	Chauffage ventilation
Attribué à :	RABY SAS
Pour un montant de :	60 542,93 € H.T.

Lot n° 9 :	Equipement de cuisine
Attribué à :	CUNY PROFESSIONNEL
Pour un montant de :	43 760,00 € H.T.

- les avenants et décisions de poursuivre éventuels et tous les actes contractuels s'y référant relatifs aux lots 6, 8 et 9 de l'opération de mise aux normes du restaurant scolaire du groupe scolaire Edouard Herriot.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE